Le Système de Law

Fils d'un riche orfèvre d'Édimbourg, John Law de Lauriston dut s'expatrier en 1694, après un duel au cours duquel il tua son adversaire. Il voyagea à travers l'Europe et y étudia les systèmes bancaires. Il se convainquit que l'État, responsable de la richesse d'un pays, devait favoriser la circulation du papiermonnaie afin de développer les échanges. Ses idées en la matière furent présentées dans ses Considérations sur le numéraire et le commerce (1720).

Á la mort de Louis XIV, en 1715, les caisses de l'Etat sont vides. Law vient d'arriver à Paris. Il propose la création d'une banque qui émettra contre de l'or du papier-monnaie convertible à vue et accepté dans toutes les caisses publiques. La solution séduit le Régent qui autorise en 1716 l'ouverture de la Banque générale qui deviendra Banque Royale en 1718.

L'opération démarre bien. Mais la banque est fragile, elle est dans l'incapacité de faire face à d'éventuelles demandes de reconversion de ses billets, d'autant plus qu'elle en émet plus que ne lui permettent ses réserves.

Pour poursuivre ses activités, Law créé la Compagnie perpétuelle des Indes qui a le monopole du commerce avec la Louisiane et celui de la fabrication des monnaies et du recouvrement des impôts. Une vaste opération de propagande en faveur de la colonisation de la Louisiane est lancée. Devant les profits escomptés, les actions de la Compagnie se vendent bien et les cours grimpent. Mais la réalité des mines d'or du Mississipi et la solidité de l'entreprise sont bientôt mises en doute. La spéculation se retourne. La Banque Royale et la Compagnie des Indes, que Law avait réunies en une seule entreprise, ne peuvent plus faire face aux demandes de remboursement.

En mai 1720 le système s'écroule, les détenteurs de billets et d'actions sont ruinés. John Law s'enfuit à Venise où il mourra en 1729.

Le système aura néanmoins assuré le développement du commerce extérieur et de l'économie. La Compagnie des Indes, réorganisée, subsistera jusqu'en 1769.

Cette faillite entraînera une grande méfiance vis à vis de l'Etat et des banques et retardera la modernisation des structures financières de la France.